

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 8 décembre 2016

Présents : Philippe CAMACHO, Claude BERTHELOT, Mireille COMBES, Edith CORDELETTE, Daniel DELAHAYE, Annie GOURLE, Patrick HUARD, Gérard LECLERCQ, Sylvie LEDOUX, Sylvie LÉGER, Bernard MARTELL, Alain QUEVREUX, Hélène REDON, Thierry ROY, Véronique SERYLO.
Madame Edith CORDELETTE, assistée de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée l'ajout de 2 points à l'ordre du jour : « décision modificative n°5 pour le reversement du FPIC » et « remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté rue du Périgord ». L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- **Décidé à l'unanimité** la création de fiches opérations en investissement pour : réfection du trottoir rue de l'Osière (côté opposé à l'école), remplacement de 4 extincteurs réformés à la salle du Marais, ajout d'un extincteur aux archives de la mairie, acquisition d'un cendrier extérieur pour la salle du Marais, installation d'un éclairage extérieur à la salle du Marais et remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté rue du Périgord. **Décidé à l'unanimité** les modifications budgétaires permettant ces réfections, acquisitions ou remplacements.
- **Décidé d'accorder à l'unanimité, moins un contre (E. Cordelette) et deux abstentions (B.Martell et T.Roy)**, le règlement à taux plein de l'indemnité de conseil et de confection de budget à Monsieur Jean-Marie MULLER, receveur municipal, au titre de l'année 2016.
- **Approuvé à l'unanimité**, l'acquisition d'un terrain sis rue de l'Osière afin d'aménager un parking pour l'école.
- **Décidé à l'unanimité** d'apporter les modifications budgétaires permettant la régularisation du montant du reversement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).
- **Accepté à l'unanimité**, le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté rue du Périgord et a accepté de verser à l'USEDA, la contribution financière découlant de ce projet, sachant que l'assurance du tiers responsable remboursera la commune des frais engagés.

Aucune question diverse n'étant abordée M. le Maire clôture la séance à 20h00.

Pour extrait certifié conforme, le 15 décembre 2016,

La Secrétaire de séance,



Edith CORDELETTE



Le Maire,



Philippe CAMACHO